

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT 2024-341 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-305

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : numéro 2024-341 relatif à la régie interne du conseil municipal de Saint-Édouard, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2020-305.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 21^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

Édith Létourneau

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière